

# Augmentation de capital par offre de souscription aux actionnaires actuels et souscription d'actions supplémentaires par des bailleurs de crédit et cotation d'un capital conditionnel

## Base juridique

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, Churerstrasse 120, CH-8808 Pfäffikon, dont le siège est à Freienbach (SZ) («OC Oerlikon» ou «la Société»), a notamment décidé le 18 mai 2010 de procéder à une réduction du capital-actions qui s'élève actuellement à CHF 282'848'740, en faisant passer la valeur nominale des actions nominatives de la Société de CHF 20 à CHF 1, pour atteindre CHF 14'142'437.

Les augmentations ordinaires de capital qui suivront, d'un montant de CHF 268'706'303, grâce à l'émission de 268'706'303 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1 (les «Nouvelles Actions»), ramèneront le capital-actions à son montant initial, soit CHF 282'848'740. La réduction de capital et les augmentations de capital qui s'ensuivront auront en principe lieu le 8 juin 2010 et seront inscrites au Registre du commerce du canton de Schwyz.

Dans une première étape («Augmentation ordinaire de capital Tranche A»), les 268'706'303 Nouvelles Actions seront proposées aux actionnaires actuels pour souscription aux conditions ci-après («Offre de souscription»). L'Offre de souscription comprend une offre publique de Nouvelles Actions en Suisse et des placements privés de Nouvelles Actions dans certains pays hors de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique, en accord avec la «Regulation S» du United States Securities Act de 1933 dans sa version actualisée.

Pour les Nouvelles Actions non souscrites dans le cadre de l'Augmentation ordinaire de capital Tranche A, de Nouvelles Actions sont remises aux bailleurs de crédit en excluant le droit de souscription des actionnaires existants, la libération s'effectuant par compensation des créances de ces bailleurs de crédit vis-à-vis de la Société, qui découlent des facilités de crédit existantes («Augmentation de capital ordinaire Tranche B»).

En fonction de l'étendue des souscriptions des Nouvelles Actions dans le cadre de l'Augmentation de capital ordinaire Tranche A, la Société émettra lors d'une nouvelle étape, en excluant le droit de souscription des actionnaires existants, jusqu'à 40'406'963 nouvelles actions nominatives supplémentaires («Nouvelles Actions Supplémentaires») souscrites par les bailleurs de crédit, leur libération s'effectuant par compensation des créances des bailleurs de crédit vis-à-vis de la Société, qui découlent des facilités de crédit existantes. A la demande du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010 a approuvé la constitution du capital nécessaire aux Nouvelles Actions Supplémentaires par augmentation ordinaire de capital à concurrence de CHF 40'406'963 («Augmentation de capital ordinaire supplémentaire Tranche C»).

Après l'Augmentation ordinaire de capital Tranche A, l'Augmentation ordinaire de capital Tranche B et l'Augmentation ordinaire de capital Tranche C, le capital-actions de OC Oerlikon s'élèvera au maximum à CHF 323'255'703, subdivisé au maximum en 323'255'703 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.

En outre, un capital conditionnel d'un montant de CHF 17'013'458 a été décidé à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mai 2010. Les 17'013'458 actions nominatives servent à couvrir des options qui ont été émises dans le cadre de la restructuration financière aux bailleurs de crédit.

## Offre de souscription

### Période de souscription

Du 25 mai au 2 juin 2010, 12 h 00 HEC

Les déclarations d'exercice présentées ultérieurement ne pourront plus être prises en compte. **Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés durant la période de souscription et pour lesquels le paiement du prix de souscription ne sera pas reçu en temps voulu (c'est-à-dire date de valeur et réception avant le 4 juin 2010), seront périmés et ne sauront donner lieu à un dédommagement. L'exercice des droits de souscription est irrévocable.**

### Date de référence pour l'attribution des droits de souscription

19 droits de souscriptions sont attribués à titre gratuit pour chaque action nominative OC Oerlikon d'une valeur nominale de CHF 20 détenue le 21 mai 2010 à la fermeture de SIX Swiss Exchange. Il revient aux banques dépositaires ou à la Société, en cas de conservation des titres à domicile ou de conservation des actions nominatives par la Société, d'attribuer les droits de souscription et d'informer les actionnaires.

### Rapport de souscription

1 droit de souscription autorise à souscrire 1 Nouvelle Action.

### Prix de souscription

Le prix de souscription s'élève à CHF 3.72 net par Nouvelle Action. Le droit de timbre d'émission de 1% est pris en charge par la Société.

Le prix de souscription doit être payé avec date de valeur et réception au plus tard le 4 juin 2010. **Si le prix de souscription n'est pas payé, ou l'est avec retard, les droits correspondant sont considérés comme n'ayant pas été exercés et sont périmés sans donner lieu à un dédommagement.**

### Négoce des droits de souscription

Le négoce des droits de souscription des actions nominatives existantes aura lieu du 25 mai au 1<sup>er</sup> juin 2010 inclus conformément au Main Standard de SIX Swiss Exchange. Les banques sous-mentionnées se tiennent à disposition pour servir d'intermédiaire pour l'achat et la vente de droits de souscription. L'autorisation de négoce des droits de souscription à SIX Swiss Exchange a été demandée pour le 25 mai 2010, et accordée.

### Date ex

Les actions nominatives actuelles OC Oerlikon seront négociées à partir du 25 mai 2010 à SIX Swiss Exchange ex droit de souscription.

### Exercice des droits de souscription

#### Déposants

Les actionnaires seront avertis de la procédure concernant l'exercice des droits de souscription par leur banque dépositaire. Pendant la période de négoce des droits de souscription, les actionnaires peuvent instruire leur banque dépositaire de vendre intégralement ou partiellement leurs droits de souscription à la SIX Swiss Exchange ou d'acheter des droits de souscription supplémentaires.

#### Conservation des titres à domicile et dépositaires auprès de la Société

Les actionnaires qui conservent leurs titres sous forme de certificats d'actions imprimés à domicile, dans le coffre-fort d'une banque ou d'une autre manière («Conservation des titres à domicile») ou encore auprès de la Société sont priés de suivre les instructions écrites de la Société.

#### Livraison

Les Nouvelles Actions seront probablement livrées le 9 juin 2010.

#### Egalité de traitement

Les Nouvelles Actions, les Nouvelles Actions Supplémentaires et les actions issues du nouveau capital conditionnel sont fongibles avec les actions nominatives actuelles de la Société à tous égards. Toutes les actions émises par la Société donnent droit au dividende pour l'exercice qui prend fin au 31 décembre 2010.

#### Admission au négoce et cotation

Les actions nominatives actuelles OC Oerlikon sont cotées conformément au Main Standard de la SIX Swiss Exchange et admises au négoce officiel. La cotation des Nouvelles Actions, des Nouvelles Actions supplémentaires et des Actions du nouveau capital conditionnel conformément au Main Standard de SIX Swiss Exchange et leur admission au négoce ont été demandées et accordées pour le 9 juin 2010 (le «premier jour de négoce»).

#### Matérialisation et livraison des titres

Les actions nominatives de OC Oerlikon font l'objet d'une gestion en tant que titres intermédiés auprès de la SIX SIS SA. Les actionnaires ont la possibilité de demander à tout moment à la Société l'impression et la livraison gratuites de certificats physiques représentatifs de leurs actions nominatives (impression différée des titres). La Société peut également à tout moment imprimer des actions nominatives non matérialisées.

#### Risques

Concernant les risques, on se reportera au descriptif figurant dans le prospectus d'offre et de cotation du 18 mai 2010 (le «Prospectus»).

#### Restrictions de vente

Les restrictions de vente s'appliquent en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, à la Grande-Bretagne, à l'Espace Economique Européen (EEE), à l'Australie, au Canada et au Japon. Veuillez vous référer au Prospectus pour les autres restrictions et pour de plus amples détails.

#### Droit applicable et for

Droit suisse/Zurich

#### Numéros de valeur, ISIN et symboles ticker

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 20 ou CHF 1 chacune (à partir du 8 juin 2010)	81.682	CH0000816824	OERL
Droits de souscription d'actions nominatives	11.182.991	CH0111829914	OERL1

#### Lieu et date

Zurich, le 22 mai 2010

**Cette annonce de cotation et offre de souscription n'est pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et/ou 1156 du Code suisse des obligations ni un prospectus de cotation au sens de l'article 27 ss. du règlement de cotation de SIX Swiss Exchange, elle ne représente pas une offre de vente d'actions ou autres titres de OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, et ne remplace pas le prospectus d'émission et de cotation. Les décisions d'achat ou de souscription d'actions de OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, ne doivent être prises que sur la base du prospectus d'émission et de cotation publié dans ce but par la Société.**

**Le prospectus d'offre et de cotation en anglais, qui seul fait foi pour l'offre et la cotation des Nouvelles Actions, la cotation des Nouvelles Actions Supplémentaires et les actions du nouveau capital conditionnel peut être commandé gratuitement à UBS Investment Bank, Prospectus Library, Case postale, CH-8098 Zurich, par téléphone au 044 / 239 47 03, par fax au 044 / 239 69 14 ou par e-mail à l'adresse swiss-prospectus@ubs.com ainsi qu'à OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, Churerstrasse 120, CH-8808 Pfäffikon, par téléphone au 058 / 360 96 96, par fax au 058 / 360 91 96 ou par e-mail à l'adresse ir@oerlikon.com.**

**Cette annonce de cotation et offre de souscription ne constitue notamment pas une offre d'achat de titres aux Etats-Unis d'Amérique. Les titres ne peuvent être vendus ou proposés à la vente aux Etats-Unis d'Amérique qu'après enregistrement préalable selon les consignes de l'U.S. Securities Act de 1933 dans sa version actualisée ou, en l'absence d'enregistrement préalable, uniquement sur la base d'une réglementation d'exception. Une offre d'actions publique serait faite aux Etats-Unis d'Amérique à l'aide d'un prospectus disponible auprès de OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, qui comprendrait les informations relatives à l'entreprise et au management, ainsi que les comptes annuels. OC Oerlikon Corporation AG, Pfäffikon, n'a pas l'intention de faire enregistrer une telle offre en tout ou partie aux Etats-Unis d'Amérique.**

**Dans les Etats membres de l'EEE qui ont mis en œuvre la directive 2003/71/CE (avec les mesures de mise en œuvre des Etats membres, la «Directive sur les prospectus»), ce message s'adresse exclusivement aux investisseurs qualifiés conformément à la directive sur les prospectus dans l'Etat membre concerné.**

**Les informations comprises dans cette annonce de cotation et offre de souscription ne sont pas destinées à être publiées ni transmises au Canada, en Australie, à Hong Kong ni au Japon et ne constituent pas une offre de vente de titres dans ces pays.**

Global Coordinator

UBS Investment Bank

Joint Bookrunners

COMMERZBANK, Deutsche Bank, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Corporate & Investment Banking, The Royal Bank of Scotland et UBS Investment Bank